

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE AVIVA INVESTORS

Luxembourg, le 10 février 2023

Cher/Chère Actionnaire,

Le Conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil** ») souhaite vous informer qu'à compter du 5 décembre 2022 (la « **Date d'entrée en vigueur** ») Aviva Investors Global Services Limited cessera d'agir en tant qu'agent de prêt de titres pour le Fonds et sera remplacé par Bank of New York Mellon SA/NV (« **BNYM** »), un établissement de crédit de droit belge. Par conséquent, les informations pertinentes concernant la gestion efficace de portefeuille et les politiques de garantie figurant dans la section « *En savoir plus sur les instruments dérivés et la gestion efficace de portefeuille* » du Prospectus sont modifiées comme suit :

1. Gestion efficace de portefeuille

« (...) »

*Tout revenu provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille sera restitué au Compartiment et à la Catégorie d'actions concernés, après déduction des coûts opérationnels directs et indirects. ~~70-80~~ % des revenus bruts sont restitués au Fonds, les ~~30-20~~ % restants sont ~~versés à~~ **conservés par** l'agent de prêt de titres, ~~Aviva Investors Global Services Limited Limited~~ **Bank of New York Mellon SA/NV**. Tous les coûts associés aux prêts de titres sont couverts par l'agent de prêt de titres, à l'exception des coûts de transaction, qui sont couverts par le Fonds dans le cadre de son contrat de conservation mondial. Aucune des contreparties des opérations de financement sur titres n'est une partie liée à la Société de gestion, ~~à l'exception de Aviva Investors Global Services Limited, l'agent de prêt~~. L'ensemble des revenus (sans déduction) perçus sur les opérations de mise en pension et de prise en pension, ainsi que sur les transactions sur des swaps de rendement total seront restitués au Compartiment concerné.*

(...) »

2. Politiques de garantie

« (...) »

~~Au début du~~ **Dans le contexte d'un** contrat de prêt, un Compartiment nécessite une garantie supplémentaire minimale de ~~(102,5)102~~ % **de la valeur des titres sous-jacents pour les prêts dans le cadre desquels la garantie est libellée dans la même devise que celle des titres sous-jacents et de 105 % en cas de** ~~pour les prêts dans le cadre desquels la garantie est libellée dans un contrat de mise en pension) de une devise autre que la valeur~~ **devise des titres sous-jacents. La garantie supplémentaire de 102 % minimum s'applique dans le cas d'un contrat de mise en pension.** Les actifs prêtés et les garanties reçues sont évalués quotidiennement au cours du marché, les niveaux de garantie supplémentaire étant restaurés quotidiennement.

(...) »

Une mise à jour du Prospectus datée de février 2023 reflétant le changement indiqué ci-dessus sera bientôt disponible, sans frais, sur demande, auprès du siège social du Fonds.

AVIVA INVESTORS

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 2 rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 32 640
(le « Fonds »)



Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans les présentes auront la signification qui leur est attribuée dans le prospectus du Fonds.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'informations clés.

Si vous avez besoin de plus amples informations sur les modifications mentionnées ci-dessus, veuillez contacter l'adresse e-mail suivante : csaviva@rbc.com.

Sincères salutations,

A handwritten signature in black ink that reads "Paula Concordea".

Paula Concordea
Pour le compte du Conseil d'administration